

DEMANDE DE LICENCE Pratiquant FORMULAIRE DISPONIBLE EN LIGNE VIA LA PLATEFORME HELLOASSO DE VOTRE CLUB !





Association ou Structure: N° affiliation: N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) : _____ (- de 18 ans : Né(e) après le 31/12/2007) Nationalité : Pays de naissance : Code Postal de naissance Ville de naissance : Code Postal Courriel: ______@ RAPPEL Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique. Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à votre Espace licencié. Je suis bénévolement engagé(e) dans mon Association et/ou mon Comité Sports pour Tous, en dehors de ma pratique sportive **DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES SPORTS:** CONTRÔLE D'HONORABILITÉ ☐ Je souhaite recevoir la newsletter fédérale **DES ENCADRANTS SPORTIFS** J'accepte d'être contacté(e) par les partenaires de la Fédération Si j'accède à des fonctions d'éducateur sportif et/ ou de dirigeant de Club, je dois impérativement souscrire une licence « Cadre Technique » ou Activité(s) pratiquée(s) « Dirigeant » afin de permettre à l'État de contrôler ☐ Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression ☐ Arts Énergétiques ☐ Activités de Pleine Nature l'obligation d'honorabilité de tous les éducateurs ☐ Activités Aquatiques ☐ Jeux d'Opposition ☐ Jeux Sportifs bénévoles et dirigeants au sens de l'article L212-9 du Code du Sport. Activité(s) précise(s):

aiac

NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE 2025/2026



(Résumé du contrat MAIF multirisques et Assistance n° 4532082R - document non contractuel)

La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, dans tous les Clubs Sports pour Tous :

1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (garantie Responsabilité Civile obligatoire);

2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Pratiquant (comprise dans la licence)	GARANTIES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES (bulletin d'adhésion disponible sur le site Internet fédéral, rubrique « Affilier son Club > Nos services > Assurances » ou en cliquant ici)	
		Option 1	Option 2
Décès	12 500 €	30 000 €	45 000 €
Invalidité Permanente	25 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	45 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	76 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité
Frais médicaux/pharma/ chirurgicaux	Forfait 760 €	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
	Par sinistre, dans la limite des frais justifiés, après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 €	300 €	450 €
	Montant maximum par dent, dans la limite des frais réels, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Optique	150 €	300€	450 €
	Montant maximum par sinistre et par équipement, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances		
Indemnités journalières Allocations quotidiennes (tranchise 5 jours) Frais de remise à niveau scolaire	Néant	30 €	45 €
		Par jour avec un maximum de 365 jours sur justificatif de pertes réelles nettes de revenu	
MAIF Assistance	Rapatriement et transport sanitaire suite à accident ou maladie : frais réels Frais d'hospitalisation à l'étranger : maximum 80 000 € Attention, aucune prestation ne sera prise en charge par MAIF Assistance sans son accord préalable		

🛆 Les garanties souscrites prennent effet le jour où vous avez effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

J'atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du Code du Sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance et compris les modalités d'assurance présentées dans la notice d'information assurance consultable depuis le site Internet fédéral, rubrique « Affilier son Club > Nos services > Assurances ».

La souscription d'une option complémentaire 1 à 25 € TTC ou 2 à 35 € TTC se fait à l'aide du bulletin d'adhésion à remplir directement en ligne depuis le site Internet fédéral, rubrique « Affilier son Club > Nos services > Assurances » ou en cliquant ici (paiement en ligne via CB).

☐ J'ai pris note de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de la garantie de base comprise dans ma licence est de 0,23 € TTC, je peux ne pas y adhérer et le signifier à mon Club en lui transmettant le <u>formulaire de refus des garanties d'assurances</u> prévu à cet effet.

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION OU DIRIGEANT DE LA STRUCTURE

☐ En tant que Président de l'Association ou Dirigeant de la Structure, je confirme le bien-fondé de cette demande de licence auprès de la Fédération Française Sports pour Tous.

LICENCIÉ

Je déclare que les informations ci-dessus sont exactes et certifie mon choix de souscrire une licence à la Fédération Française Sports pour Tous ; ainsi qu'à en respecter les statuts et règlements. Par cette démarche, je consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles par la Fédération, conformément au règlement Général sur la Protection des Données (en savoir plus).